



## Rétention de permis

-----  
Par yoann89

Bonjour,

Il y a trois semaines j'ai été contrôlé par la police, j'ai eu une rétention de permis car test salivaire positif au stupéfiant. Je n'ai pas eu l'arrêté par voie postale depuis trois semaines. J'ai donc été lundi au commissariat pour la récupérer ou récupérer mon permis, ont m'a répondu que l'opj qui s'occupe de mon dossier n'était pas là qu'il reviens que samedi. Que puis-je faire car à ce jour ont ne m'a n'y donné l'arrêté n'y mon permis. Le commissariat ne veux pas m'en dire plus.

Merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par DEFI AVOCAT

Bonjour,

A l'issue du délai de 72 heures ou de 120 heures, il vous sera notifié un arrêté 3F qui vous indiquera la durée de votre suspension provisoire par voie postale en recommandé, généralement une dizaine de jours après.

Compte tenu des mouvements de grève, peut-être que celà prendra un peu plus de temps. Pas de panique, sachez que tant que vous n'avez pas réceptionné la 3F, vous pouvez reconduire en toute légalité !

En revanche, si aucun arrêté de suspension du permis n'a été pris par le Préfet, le permis doit vous être restitué.

Bien cordialement

<https://www.sibi-avocat-penal.fr/>